



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

PARQUET GÉNÉRAL
Service des experts judiciaires

Mis à jour : juin 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE EXTENSION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES POUR L'ANNEE 2026

Madame, Monsieur,

Si vous sollicitez votre inscription dans une rubrique ou une spécialité différente de celle dans laquelle vous êtes déjà inscrit, vous devez constituer un dossier distinct.

Vous trouverez ci-après les documents suivants :

- 1- un document expliquant comment constituer votre dossier / comment et quand le déposer
- 2- la liste des pièces à fournir
- 3- le formulaire de candidature

Vous trouverez, en fin de dossier :

- les textes législatifs et réglementaires qui déterminent les conditions d'inscription sur la liste des experts et le statut de ces derniers ;
- la nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte de l'arrêté du 22 août 2022 et dans laquelle vous devez **obligatoirement choisir** et, sans en modifier l'intitulé ni le code, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre extension d'inscription.

Le service civil du parquet du tribunal judiciaire de votre ressort reste à votre disposition pour toute interrogation sur les modalités de constitution et de dépôt de ce dossier.

Cour d'appel de Versailles

Service des experts

5 rue Carnot, RP 1113

78011 Versailles Cedex

Téléphone : 01 39 49 69 97

[Courriel: experts.ca-versailles@justice.fr](mailto:experts.ca-versailles@justice.fr)

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

1- Comment constituer votre dossier / comment et quand le déposer

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous trouverez, ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'extension d'inscription **qui doit être scrupuleusement respectée**.

Outre la première page, qui devra être très soigneusement renseignée, et la dernière page, qui comporte une **déclaration sur l'honneur** qui devra **être obligatoirement signée**, vous voudrez bien respecter l'ordre chronologique du dossier en ce qui concerne les documents à joindre mentionnés sur la liste des pièces à produire.

Nous appelons votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des experts des différents parquets du ressort de la cour d'appel n'interviendront pas pour réclamer les pièces manquantes.

ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature devra être adressé, **en 1 seul exemplaire**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, **à compter du 1er décembre 2024 et avant le 1er mars 2025**, sous réserve d'irrecevabilité, au procureur de la République près le tribunal judiciaire (anciennement tribunal de grande instance) dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, sauf si vous optez pour la rubrique traduction pour laquelle une option vous est ouverte (article 6 décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004). En effet, pour les demandes dans cette dernière rubrique (Traduction), votre dossier devra être adressé selon les mêmes modalités, soit au procureur de la République près le tribunal judiciaire du lieu d'exercice de votre activité principale, soit au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles.

A défaut d'activité professionnelle, le dossier sera adressé au procureur de la République de votre résidence.

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort. Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Monsieur le Procureur de la République
Service des Experts
Tribunal judiciaire de ...

Tribunal judiciaire de Chartres - 3 rue Saint Jacques – 28019 CHARTRES Cedex (Tél: 02.37.18.77.16)

Tribunal judiciaire de Nanterre - 179-191 avenue Joliot Curie (bureau 405) – 92010 NANTERRE Cedex (Tél: 01.40.97.13.50)

Tribunal judiciaire de Pontoise - Cité judiciaire, 3 rue Victor Hugo – 95300 PONTOISE (Tél : 01.72.58.72.33)

Tribunal judiciaire de Versailles – 5 Place André Mignot – 78000 VERSAILLES (Tél: 01.39.07.37.65)

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires nous vous invitons à consulter la Compagnie des experts judiciaires près la cour d'appel de Versailles (expert-versailles.fr)

Le magistrat chargé du service des experts

2 - LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

PERSONNES PHYSIQUES

- lettre de motivation signée et curriculum vitae
- photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité et éventuellement photocopie du titre de séjour
- justificatif du lieu d'exercice professionnel
- si vous n'avez plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile
- éventuellement justificatif d'une inscription antérieure

1) diplômes, publications, travaux

- diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur traduction par un expert assermenté, s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères
- liste des publications et travaux effectués avec les références, **uniquement liées aux spécialités pour lesquelles vous demandez l'inscription.**

2) justificatifs de l'activité professionnelle

- le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF (datant de moins de 3 mois)
- Kbis et numéro d'inscription Siret si vous êtes chef d'entreprise (datant de moins de 3 mois)
- option pour le statut d'auto entrepreneur (loi numéro 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie - joindre les justificatifs
- pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail
- pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription
- pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'État, le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé .
En application des articles 11 à 13 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, le défaut de réponse de l'administration à une demande de cumul d'activité dans les délais impartis par les textes vaut rejet de la demande.

PERSONNES MORALES

- lettre de candidature motivée du dirigeant, signée, curriculum vitae
- Kbis et numéro d'inscription Siret (datant de moins de 3 mois)
- fiche détaillée des activités de la personne morale

1) diplômes, publications, travaux

- liste des publications et travaux effectués par le dirigeant avec les références, **uniquement ceux en lien avec la spécificité sollicitée**

2) justificatifs de l'activité professionnelle

- justifications qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés, joindre leur curriculum vitae et diplômes (cf article 3 al 4 du décret du 23 décembre 2004)
- justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel
- production des statuts. Toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital de la société devra obligatoirement remplir la première page du dossier : identité (rubrique 1) et adresses (rubrique 2)

Il vous appartient de veiller scrupuleusement à ces recommandations qui conditionnent la juste appréciation de votre candidature.

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

**3- FORMULAIRE DE CANDIDATURE À L'EXTENSION DE CANDIDATURE
SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES pour 2026**

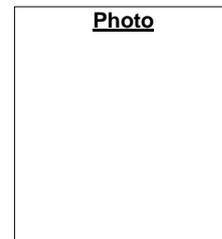
Loi n°71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée et décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 modifié

1ère demande relative à l'extension sollicitée :

oui

non (préciser les années des précédentes demandes et joindre la copie de la dernière décision de rejet de la candidature)

.....



1- IDENTITÉ DU CANDIDAT

A) PERSONNE PHYSIQUE

Nom

(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivie du nom d'épouse)

préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans la liste :

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Département ou pays

Nationalité

Profession

Situation de famille : célibataire marié(e) ou autre

Nom et prénom du conjoint.....

Profession du conjoint.....

B) PERSONNE MORALE

Nom / dénomination sociale de la société :

.....

Représentant légal

N° d'immatriculation

Adresse du siège social **et** si celui-ci n'est pas dans le ressort de la cour d'appel, de la succursale ou de l'établissement technique en rapport avec la spécialité invoquée :

.....

téléphone téléphone portable mail

2- ADRESSES DU CANDIDAT

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale **à remplir obligatoirement**

.....

téléphone fax téléphone portable

adresse mail

Domicile personnel
.....
téléphone fax téléphone portable
adresse mail personnelle.....

Tout changement d'adresse postale et électronique devra être porté à la connaissance du parquet général (experts.ca-versailles@justice.fr)

ATTENTION : les coordonnées professionnelles sont systématiquement diffusées sur la liste des experts et à défaut les coordonnées personnelles.

3- SPÉCIALITÉ(S) DANS LA(LES)QUELLE(S) L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE

Se référer obligatoirement à la nouvelle nomenclature publiée sur le site (arrêté du 5 décembre 2022) en précisant impérativement le code informatique et la spécialité en toutes lettres (exemple : H-1-2-1 Interprétariat anglais)

Branche	Branche
Rubrique	Rubrique
Spécialité.....	Spécialité
Branche	Branche
Rubriques	Rubriques
Spécialité.....	Spécialité.....

Avez-vous un domaine privilégié de compétence susceptible de figurer sur la liste des experts ? (joindre les justificatifs nécessaires) :.....

4- INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE

A) ANTÉRIEUREMENT INSCRIT COMME EXPERT JUDICIAIRE

oui non

Si oui précisez :

- la date et la durée d'inscription
- la cour d'appel concernée
- la/ les spécialités dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e)
- la date et les motifs du retrait ou de la radiation

B) ACTUELLEMENT

Êtes-vous déjà inscrit dans une autre cour d'appel ?

oui non

Si oui précisez

- la cour d'appel
- la date d'inscription
- la /les spécialités dans la/lesquelles vous êtes inscrit(e)
- la date du retrait éventuel ou de fin d'inscription
.....

C) CETTE ANNÉE

Avez-vous déposé un dossier de demande d'inscription ou de réinscription dans une autre cour d'appel ou un autre tribunal de la cour d'appel de Versailles ?

oui non

Si oui, précisez le lieu et la date du dépôt :

5- DIPLÔMES, TITRES UNIVERSITAIRES ,PUBLICATIONS, TRAVAUX (*)

Joindre les diplômes mettant notamment en évidence le lien avec la ou les spécialités demandées, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction par un expert assermenté s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères.

A) DIPLOME, LEUR ÉQUIVALENCE, LE CAS ÉCHÉANT, LEUR TRADUCTION S'ILS ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS PAR DES INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES (*)

B) LISTES DES PRINCIPALES PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS ,TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES OU PROFESSIONNELS SEULEMENT LIÉES AUX SPÉCIALITÉS DEMANDÉES (*)

6) ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE (*)

Êtes- vous: salarié auto entrepreneur fonctionnaire professionnel relevant d'un ordre

Détailler la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée

.....

.....

7- AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LE CANDIDAT, LES DÉCRIRE (*)

exemples : membre d'une association, d'une compagnie, activité enseignante...)

.....

.....

8- INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SA PROFESSION (*)

.....

.....

.....

9- EXPÉRIENCE EXPERTALE (*)

A) ACTIVITÉ POUR L'ORDRE JUDICIAIRE

Nombre d'expertises déjà effectuées à la demande d'une juridiction

Préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission et le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro du parquet) **en complétant le tableau joint en annexe 1**

B) POUR LE COMPTE D'UNE OU PLUSIEURS SOCIÉTÉS D'ASSURANCES
cette rubrique doit être IMPERATIVEMENT renseignée

Effectuez- vous ou avez-vous effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?
oui non

Si oui :
dans quel domaine (appréciation de préjudice économique et financier, réparation de dommages corporels...) ?
.....
.....

Êtes-vous lié à une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.
.....
.....

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années ? Préciser le nombre de missions que vous avez effectuées
.....

10- EXERCEZ-VOUS DES FONCTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES , DU TRIBUNAL DE COMMERCE ?

oui non

Si oui lesquels ?

^(*)ce document est une trame à suivre. le cas échéant, constituer des sous-côtes en précisant le numéro et le titre de la rubrique.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
qui doit être IMPÉRATIVEMENT SIGNÉE

Je, soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur général de la Cour d'appel de Versailles, Service des Experts, 5 rue Carnot, 78000 Versailles, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

- J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes moeurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation,
- J'affirme ne pas avoir été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre V du livre VI du Code de Commerce,
- J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007,
- et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à, le.....
Nom et Signature

ANNEXE 1
(à compléter pour le point 9 du formulaire d'inscription)
ÉTAT DES EXPERTISES EFFECTUEES ET/OU EN COURS

Nom/Prénom:

→ EXPERTISES EFFECTUEES ET EN COURS DEPUIS VOTRE DERNIÈRE INSCRIPTION
ne joindre aucune pièce

Nombre d'expertise effectuées à la demande d'une juridiction :

Nombre d'expertises en cours :

Compléter le tableau récapitulatif ci-dessous (ou lister les expertises sur une feuille annexe avec les références demandées)

Récapitulatif de l'activité expertale

JURIDICTION	NOM DE L'AFFAIRE / N° D'IDENTIFICATION DE LA PROCÉDURE	NATURE DE L'EXPERTISE	DATE DE DESIGNATION	DELAI IMPARTI POUR DEPOT DU RAPPORT	DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT OU « EN COURS »	OBSERVATIONS